

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

### **Convocation.-**

**Le 15 juin 2017.-**

Convocation adressée, individuellement aux membres du conseil municipal de Sainte-Anne, à l'effet de tenir une réunion ordinaire le mercredi 30 août 2017 à seize heures en mairie, salle des délibérations.

### **Ordre du jour :**

1. Modification des procès-verbaux des 21 et 30 juin 2017;
2. Transfert du personnel communal affecté au service du tourisme à la CARL ;
3. Création d'un service " Ecole de formation interne" ;
4. Modification de l'organigramme des services ;
5. Annualisation du temps de travail des agents du Poste de Secours ;
6. Organisation du Temps d'Activités Périscolaire.-Conventions d'objectifs de participation des associations aux Temps d'Activités Périscolaires.

-----

## **REUNION DU MERCREDI 30 AOUT 2017**

-----

L'an deux mille dix-sept et le trente du mois d'août, à seize heures vingt-huit minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est assemblé à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Il a été procédé conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination de Madame Mariette MANDRET en tant que secrétaire de séance.

La secrétaire, en application du règlement intérieur voté le 25 juin 2014 a procédé à l'appel des conseillers.

## ***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

-----

Etaient présents : M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Nicaise Max LAURENT, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette MANDRET, M. Patrice PEDRE, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francs BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, Mme Evelyne VACHER, M. Lucien PHILIBERT, M. Hugues CHATEAUBON, M. Georges NARDIN, Mme Christine GANACHAUD, M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

Etaient absents excusés : M. Thomas Philippe TROUPE, M. Jean FAHRASMANE Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

Etaient absents : Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Christophe CATHERINE, Mme Anne-Marie BONDOT.

-----

### ***1<sup>ère</sup> délibération***      ***Modification des statuts de la CARL.- Avis du conseil.***

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5216-5, L5211-17 et L5211-20 ;

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L133-3 et L211-1;

Vu la délibération n° 2017-CC-2017-5S-DAJA-23 en date du 17 mai 2017 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant portant sur la création de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

Vu la délibération n° 2017-CC-2017-6S-DAJA-27 datée du 28 juin 2017 approuvant les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant afin d'y intégrer en matière de promotion du tourisme, la compétence facultative « commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par le Code du Tourisme » ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ;

Vu le projet de nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant et notamment son article 6-3 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant doit exercer la compétence « commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par le Code du Tourisme » afin de pouvoir confier cette activité à l'Office de Tourisme Intercommunal ;

Le conseil municipal ;

Oùï le Maire en son exposé ;

Après discussion ;

## *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

---

A la majorité, Mme Michelle MAXO s'étant abstenue ;

### **DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant de la compétence facultative en matière de promotion du tourisme « commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par le Code du Tourisme ».

**Article 2 :** D'approuver les modifications des statuts en son article 6 par l'insertion d'un article 6-3 intitulé compétences facultatives - en matière de promotion du tourisme - commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par le Code du Tourisme.

**Article 3 :** De donner tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération

---

### ***2<sup>ème</sup> délibération** Transfert du personnel communal affecté au service du tourisme à la CARL.*

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération numéro CC-2016-9S-DAJA-44 du 22 décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 15 en date du 22 décembre 2016 relative à la prise de la compétence « Promotion du Tourisme » par la CARL et signature d'une convention de gestion ;

Considérant que le transfert de la compétence « tourisme » vers la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » doit être effectif au 1er Septembre 2017 et les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans le service concerné sont également transférés ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 Juillet 2017 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré ;

### **DECIDE :**

A la majorité, Mme Michelle MAXO s'étant abstenue ;

## *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

-----

Article 1. –D'autoriser le transfert à la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » des six agents suivants :

Noms	Prénoms	Grades	Fonction	Quotité horaire
AURIVEL	Mathieu	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	Agent d'accueil Touristique	35 H
BOUDHOU	Lucienne	Adjoint d'Animation territorial	Responsable du Service du Tourisme	35 H
JACOBIN	Alexa	Adjoint d'Animation territorial	Agent d'accueil Touristique	35 H
LACHMAN	Marielle	Adjoint Administratif territorial	Agent d'accueil Touristique	32 H

**De donner** pouvoir au maire pour signer toute pièce administrative relative à cette affaire.

-----

**3<sup>ème</sup> délibération**    *Création d'un service « Ecole de formation interne ».*

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale ;

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-830 du 22 août 2008 relatif au livret individuel de formation ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du le 26 juillet 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

### **DECIDE :**

A l'unanimité ;

- 1) - **D'autoriser** le maire à créer un service « école de formation interne » en faveur des agents de la collectivité.
  
- 2) - **De donner** tout pouvoir au maire pour faire fonctionner cette structure.

---

### **4<sup>ème</sup> délibération Modification de l'organigramme des services.**

---

Le maire expose que compte tenu du transfert de la « Compétence Tourisme » à la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), à compter du 01 septembre 2017 et de la création de l'école de formation interne, des modifications doivent être apportées à l'organigramme des services communaux.

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

## *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

-----

Vu la délibération n° 6 en date du 22 Décembre 2016 portant modification de l'organigramme des services communaux ;

Vu l'avis du comité technique en date du 26 Juillet 2017 ;

Considérant les modifications à intervenir sur l'organigramme ;

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité ;

### **DECIDE :**

- 1) **D'APPROUVER** la modification de l'organigramme des services tel que présenté en annexe.
- 2) **DE DONNER** tout pouvoir au Maire pour le mise en place de cette modification de l'organisation des services de l'Administration Communale.

-----

**5<sup>ème</sup> délibération : Annualisation du temps de travail des agents du Poste de Secours.**

-----

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 7-1 ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifiée pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 juillet 2017 ;

Oùï l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

### **DECIDE :**

## *DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

---

**Article 1 : D'ADOPTER** les modalités de l'annualisation du temps de travail des agents du poste de secours, telles que définies en annexe.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

**6<sup>ème</sup> délibération** *Organisation du Temps d'Activités Périscolaires : conventions d'objectifs de participation des associations aux Temps d'Activités Périscolaires.*

---

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-269 du 4 mars 2016 modifiant le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république et relatif aux fonds de soutien au développement d'activités périscolaires.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2015, autorisant le maire à signer avec le recteur le Projet Educatif du Territoire.

Après discussion ;

A la majorité, Mr Tony ABRAHAM s'étant abstenu ;

1.- **Autorise** le maire à signer les conventions de partenariat avec les associations suivantes :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Activités</b>	<b>Ecoles concernées</b>	<b>Nombre d'intervenant/ jour</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<u>1- Les Bons Amis</u>	Découverte et pratique de la danse quadrille Echanges inter-générationnels	L. CALENDRIER G.MARAGNES A.LAZARD R et G MATHURINE	3	<b>2 450€</b>
<u>2- JUVENTUS</u>	Découverte des disciplines : football, basket, athlétisme	L. CALENDRIER G.MARAGNES	2	<b>6 000€</b>
<u>3- ASPEI</u>	Découverte du tri sélectif L'évolution de la musique en Guadeloupe Découverte des jeux traditionnels Alimentation et hygiène corporelle	G.TROUPE M.BORIFAX L. CALENDRIER G.MARAGNES	4	<b>10 000€</b>

<u>4- LCF</u>	Eveil à la pratique sportive :1,2,3 bougez Tous citoyens Vivre ensemble, c'est aussi faire ensemble Petits explorateurs culturels	G.TROUPE M.BORIFAX G.JHIGAÏ U CAMPRASSE L. CALENDRIER G.MARAGNES A.LAZARD R.PIERROT	12	<b>37 169€</b>
<u>5- GAIP</u>	Boîte thématique  Eveil des sens	L. CALENDRIER G.MARAGNES M.BORIFAX	5	<b>28 000€</b>
<u>6- KONTAKAZ</u>	Atelier « Dire, se dire, grandir » expression théâtrale	M. BORIFAX U. CAMPRASSE G.TROUPE S.PALMIER E.VILUS ST-P.PHIRMIS G.JHIGAÏ L. CALENDRIER A.LAZARD V.VALIER	3	<b>10 600€</b>
<u>7-METIS GWA</u>	Animation artistique : danse	Elémentaires	2	<b>9 000€</b>
<u>8- « EN SCENE »</u>	Théâtre	G.TROUPE R.PIERROT L. CALENDRIER G.MARAGNES	1	<b>4 000€</b>
<u>9- LA SA YE</u>	Découverte des arts de rue : HIP-HOP, cirque	Elémentaires	2	<b>6 050€</b>
<u>10- JISC</u>	Initiation à la pratique du basket	L. CALENDRIER G.MARAGNES A.LAZARD R et G MATHURINE	2	<b>5 000€</b>
<u>11- APIYE</u>	Mon herbier	M. BORIFAX S.PALMIER R et G MATHURINE L. CALENDRIER G.MARAGNES	2	<b>5 000€</b>
<u>12-FIAT LUX</u>	Activités manuelles autour de l'artisanat traditionnel Atelier de jeux de société ludo-éducatif	ST-P.PHIRMIS S.PALMIER R et G MATHURINE V.VALIER	2	<b>5 000€</b>
<u>13-DESPERADOS FIGHTING CLUB</u>	Initiation au Muay Thaï (boxe) Initiation à la boxe éducative , respect des règles	L. CALENDRIER G.MARAGNES F.DONNAT V.VALIER R et G MATHURINE R.PIERROT	4	<b>15 000€</b>

<u>14-DYNAMIC 3A</u>	Activités sportives, artistiques et culturelles « maké kreyol » jeu de calcul mental Modelage argile « Land Art » Relaxation Gwo ka : patrimwan an nou	S.PALMIER E.VILUS R et G MATHURINE L. CALENDRIER G.MARAGNES A.LAZARD V.VALIER	4	30 154€
<u>15- ANGLAIS POUR TOUS</u>	Eveil ludique à la langue et la culture anglophone	Toutes les écoles	1	3 240€
<u>16-RCSF</u>	Découverte et pratique du rugby « touché »	Maternelle GS et élémentaire	2	6 000€
<u>17-En avant roller</u>	Initiation à l'activité rollers	Elémentaires	1	4 000€
<u>18-KANEL'</u>	Arts visuel Activités ludiques	G.JHIGAI R.PIERROT	2	2 500€

2.- **Donne** tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération.

LE MAIRE  
  
Christian BAPTISTE  
